



Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
11 septembre 2026

Date de publication
22 septembre 2026

Présents : 17
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absents excusés : Dany LE DIGUERHER (pouvoir à Jérôme TRÉHOREL), Nathalie OZENNE (pouvoir à Élisabeth ROUTIER)

Secrétaire : Sébastien DUROS

2026-09.69 – Convention pour la mise à disposition d'un agent du service enfance-jeunesse au profit de Lamballe Terre & Mer

Afin de compléter le temps de travail de Monsieur Julien BUSSMANN, responsable enfance-jeunesse, la commune de Hénon le met à disposition de Lamballe Terre & Mer pour assurer des missions d'animation et de direction sur l'ALSH de Hénon lors des mercredis en période scolaire.

Le volume annuel de cette mise à disposition est de 385 heures jusqu'à son échéance le 31 août 2027.

Monsieur BUSSMANN sera sous la responsabilité de Lamballe Terre & Mer sur les temps impartis à cette mise à disposition et, le reste du temps, sous la responsabilité du directeur général des services.

La rémunération est prise en charge par la commune de Hénon, qui refacturera le coût de cette mise à disposition à Lamballe Terre & Mer.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention ;

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Madame Nadine L'ÉCHELARD, 1^{ère} adjointe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de ladite convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 17 septembre 2026

Suivant les signatures,

Pour copie conforme,

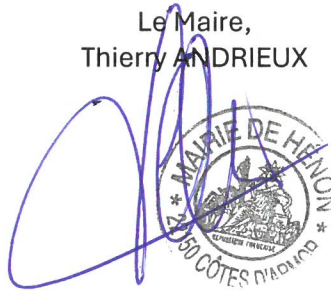
Vote

Pour : 19

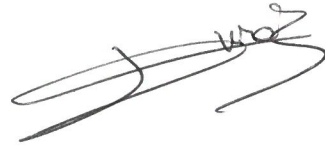
Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

The image shows a blue ink signature of Thierry Andrieux over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE HÉNON' at the top and 'CÔTES D'ARMOR' at the bottom, with a central emblem.

Le Secrétaire,
Sébastien DUROS

The image shows a black ink signature of Sébastien Duros.